



Figure 2.2a Estimation de la superficie annuelle de boisement (1990–2005).

***Critères et Indicateurs de l'aménagement forestier durable du Canada : Bilan national 2005***

De données mise à jour : janvier 2008

© Conseil canadien des ministres des forêts

**Figure 2.2a Estimation de la superficie annuelle de boisement (1990–2005).**

<b>Année</b>	<b>Superficie (ha)</b>
1990	11883.00
1991	10710.00
1992	9197.00
1993	10724.00
1994	9982.00
1995	9914.00
1996	7536.00
1997	8306.00
1998	8061.00
1999	7371.00
2000	7869.00
2001	7274.00
2002	6865.00
2003	7332.00
2004	9164.00
2005	9420.50

## **Figure 2.2a Estimation de la superficie annuelle de boisement (1990–2005).**

### **Les sources**

### **Les notes**

Voici une estimation de la superficie boisée (en ha) entre 1990 et 2005. Ces chiffres sont compatibles avec ceux rapportés dans le du rapport national d'inventaire, 1990-2005: Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada ([http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory\\_report/2005\\_report/s7\\_4\\_eng](http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_report/2005_report/s7_4_eng). Cfm # s7\_4\_2). Jusqu'à très récemment, les dossiers de boisement au Canada n'étaient pas disponibles. Programme de l'étude de faisabilité du boisement pour la séquestration du carbone (FAACS) sont recueillies et compilées pour des dossiers de boisement 1990-2002 (White, T. et WA Kurz (2005), de boisement sur des terres privées au Canada de 1990 à 2002 sont estimés à partir des documents historiques, *The Forest Chronicle*, 81 (4): 491-497.), Les activités pour 2003-2005 ont été estimés sur la base de données des taux d'activités observés dans le FAACS, complétées avec de l'information du Programme de Forêt 2020 pour l'évaluation et la démonstration de plantations enregistrées dans l'Inventaire national de boisement (<https://nai.nfis.org>).

Il est à noter que ces estimations captent la conversion délibérée de terres non boisées en terres forestières par la plantation d'arbres. Ils n'incluent pas l'empiètement naturelle des forêts en terres agricoles abandonnées. La région empiètement naturelle des forêts sur les terres abandonnées est concue négligeable..